Image not found or type unknown

Garantie propose bon achat/pas de réparations

Par **iness76**, le **28/08/2016** à **16:09**

Bonjour à tous

j'ai acheté un Macbook chez Cash Express il y a presque deux ans et ai par la même occasion souscrit à une garantie (payante) de 2 ans.
Après deux pannes, j'ai fait fonctionné cette garantie en leur envoyant l'ordinateur.
Cette garantie est en fait un sous traitant de Cash Express qui ne répare visiblement jamais les ordinateurs, et propose seulement des bons d'achats dans leurs magasins.
Or ce bon d'achat est valable uniquement dans le magasin où l'achat a été effectué, c'est à dire à 200 kms de chez moi.

En faisant quelques recherches j'ai trouvé cela :

- article L. 211-15 nouveau du code de la consommation (article 7-2 du projet de loi) :
« la garantie commerciale s'entend de tout engagement contractuel d'un professionnel à l'égard du consommateur en vue du remboursement du prix d'achat, du remplacement ou de la réparation du bien, en sus de ses obligations légales visant à garantir la conformité du bien ».

Ont-ils le droit de me proposer un bon m'obligeant donc à racheter dans un seul magasin et de plus à 200kms de chez moi?

Un grand merci à ceux qui sauront me répondre, [smile25]

Inès

Par **janus2fr**, le **29/08/2016** à **09:59**

Bonjour,
Vous faites donc appel à la garantie commerciale et non la garantie légale de conformité. La garantie commerciale est un contrat. Il faut donc lire ce contrat pour prendre connaissance des modalités d'application de cette garantie.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés